



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du jeudi 2 octobre 2025 à 18h
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en
exercice : **29**

Conseillers Municipaux pré-
sents ou représentés : **29**

Date de la convocation :
26 septembre 2025

**Délibération n° DCM25-10-02P5
Ressources humaines – Modification du tableau des
emplois**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, M. Georges Elnecave, Mme Michelle Guibal, M. Jean François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjointes,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, M. Patrick Javourey, Mme Joëlle Mouchoux, M. Stéphane Garcia, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Claude Blaho-Poncé, M. Franck Rugani, Mme Claudine Soullairac, M. Salvador Ruiz, M. Laurent Dô et M. Michel Vullierme, *Conseillers municipaux,*

Absents :

Mme Isabelle Le Goff, Mme Rosemay Crémieux, Mme Paquita Médiani et Mme Marie Passieux

Procurations :

Mme Isabelle Le Goff à M. Jean-Marie Sabatier

Mme Rosemay Crémieux à Mme Corinne Gonzalez

Mme Paquita Médiani à M. Gérard Bessière

Mme Marie Passieux à M. Franck Rugani

Rapporteur : Mme Michelle Guibal

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois des collectivités territoriales sont créés par délibération de l'organe délibérant.

Afin de garantir le bon fonctionnement de l'école de musique pour la saison 2025-2026, il convient, au regard des inscriptions enregistrées, de procéder à un ajustement du tableau des emplois par la création des postes suivants :

- un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet de 9,62 heures hebdomadaires, sous contrat à durée déterminée d'un an, pour l'enseignement du saxophone,
- un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^e classe à temps non complet de 9,62 heures hebdomadaires, sous contrat à durée déterminée d'un an, pour la section de pratique de flute,
- un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^e classe à temps non complet de 18,37 heures hebdomadaires, sous contrat à durée indéterminée, pour la section de chant, en remplacement du poste actuel dont la quotité est de 16,62 heures hebdomadaires.

Il est également proposé de créer deux postes d'adjoint d'animation contractuel afin de pouvoir remplacer rapidement les agents absents dans un contexte de fonctionnement à flux tendu sur les temps périscolaires.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de modifier le tableau des emplois comme indiqué en annexe, en procédant à la création :
 - de deux postes d'adjoint d'animation contractuel,
 - d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (9,62 heures hebdomadaires), sous contrat à durée déterminée d'un an,
 - d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2e classe à temps non complet (9,62 heures hebdomadaires), sous contrat à durée déterminée d'un an,
 - d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2e classe à temps non complet (18,37 heures hebdomadaires), sous contrat à durée indéterminée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout acte ou document relatif à l'objet de la présente délibération.

Cette question a été présentée à la commission Ressources et moyens réunie le 22 septembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de modifier le tableau des emplois comme indiqué en annexe, en procédant à la création :

- de deux postes d'adjoint d'animation contractuel,
- d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (9,62 heures hebdomadaires), sous contrat à durée déterminée d'un an,
- d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2e classe à temps non complet (9,62 heures hebdomadaires), sous contrat à durée déterminée d'un an,
- d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2e classe à temps non complet (18,37 heures hebdomadaires), sous contrat à durée indéterminée,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout acte ou document relatif à l'objet de la présente délibération.

Secrétaire de séance,



Louise JABER

Pour le Maire absent,

Le Premier Adjoint,



Jean-Marie SABATIER